

COMMUNE DE NONARDS

Délibération n° 2024-23 en date du 05/07/2024 relative au redéploiement des aides accordées dans le cadre de la contractualisation triennale avec le Département

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le 05/07/2024 à 19 heures 30 selon la convocation en date du 28/06/2024, sous la présidence du maire, Monsieur ROCHE Daniel. Madame GRANVAL Pierrette est désignée secrétaire de séance.

Membres	11
Présents	09
Représentés	01
Votants	10
Exprimés	10
Pour	10
Contre	00

Présents : BARRIERE Michelle, DORRIVAL COULOUMY Colette, FAVAREL Marie, GRANVAL Pierrette, MAZEYRIE Bérangère, BARRIERE Franck, BOISSARIE Laurent, CAUVIN Jean-Jacques, ROCHE Daniel
Représentés : M. VANTALON Marc donne procuration à M. CAUVIN Jean Jacques,
Absent : M. BORDES François

Monsieur le Maire explique que dans le cadre de la contractualisation triennale avec le Département, la réfection de la toiture de l'église avait été placée en priorité 1 et la rénovation du logement communal situé au-dessus de la mairie au 2092 Route de la Plaine – Laroche, en priorité 3.

Considérant le retard pris par les études de faisabilité relatives au chantier de l'église, Monsieur le Maire demande que les travaux concernant le logement soient privilégiés et à ce titre de redéployer la subvention départementale en priorité sur la rénovation énergétique du logement communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve le redéploiement des subventions départementales, tel qu'exposé ci-dessus,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif au subventionnement de la rénovation énergétique du logement communal situé au-dessus de la Mairie.

Fait à Nonards, le 05 juillet 2024

Le Maire, Daniel ROCHE

